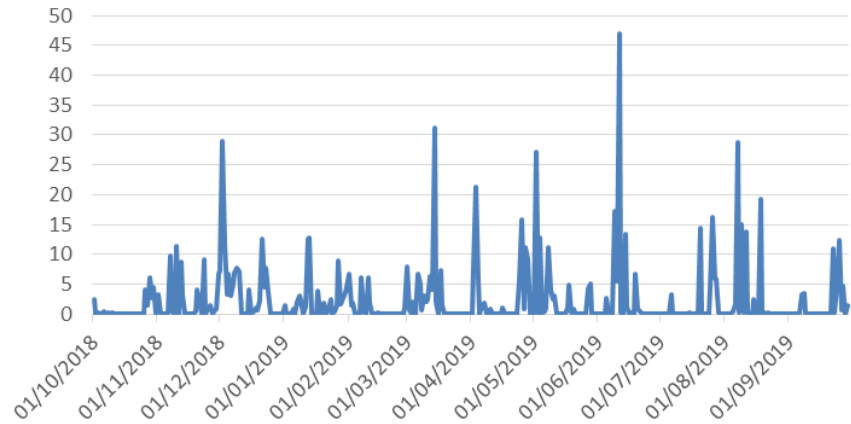


Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort – FRDR626 – Le Cusancin

Type de masse d'eau	ESU																						
Code masse d'eau	FRDR626																						
Nom masse d'eau	Le Cusancin																						
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Cusancin à Baume Les Dames 1 22,2 mg/l, 12 mesures																						
Nombre de communes proposées au classement V1	7																						
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Adam-lès-Passavant, Cusance, Guillon-les-Bains, Lomont-sur-Crête Montivernage, Pont-les-Moulins, Villers-Saint-Martin																						
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input checked="" type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : pollution domestique avérée <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser																						
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.																						
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>Le bassin du Cusancin est un bassin forestier et agricole avec peu d'urbanisation, avec un taux de prairies dans la SAU important.</p> <p>Caractéristiques : La SAU de 713 ha représente 37,7% de la surface du bassin versant, 0,24% de la surface totale du bassin versant est urbanisé, les prairies représentent 83,8% de la SAU et seulement 4,3% de la SAU est en cultures de printemps. Les sols superficiels sont dominants sur le bassin versant. En cas de fortes pluies, la réserve utile des sols est assez vite saturée. 48 exploitations agricoles ont leur siège d'exploitation sur les communes concernées, mais les bâtiments agricoles situés dans le périmètre de la masse d'eau sont plus réduits (5 bâtiments d'élevage).</p> <div style="text-align: center;"> <table border="1"> <caption>Résultats NO3 - Le Cusancin Baume les Dames</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Concentration (mg/l)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>07/11/2018</td><td>8,5</td></tr> <tr><td>07/12/2018</td><td>14,0</td></tr> <tr><td>07/01/2019</td><td>21,0</td></tr> <tr><td>07/02/2019</td><td>22,0</td></tr> <tr><td>07/03/2019</td><td>15,0</td></tr> <tr><td>07/04/2019</td><td>13,0</td></tr> <tr><td>07/05/2019</td><td>13,5</td></tr> <tr><td>07/06/2019</td><td>11,0</td></tr> <tr><td>07/07/2019</td><td>12,5</td></tr> <tr><td>07/08/2019</td><td>10,0</td></tr> </tbody> </table> </div>	Date	Concentration (mg/l)	07/11/2018	8,5	07/12/2018	14,0	07/01/2019	21,0	07/02/2019	22,0	07/03/2019	15,0	07/04/2019	13,0	07/05/2019	13,5	07/06/2019	11,0	07/07/2019	12,5	07/08/2019	10,0
Date	Concentration (mg/l)																						
07/11/2018	8,5																						
07/12/2018	14,0																						
07/01/2019	21,0																						
07/02/2019	22,0																						
07/03/2019	15,0																						
07/04/2019	13,0																						
07/05/2019	13,5																						
07/06/2019	11,0																						
07/07/2019	12,5																						
07/08/2019	10,0																						

Pluviométrie station de Besançon 01/10/2018 - 30/09/2019



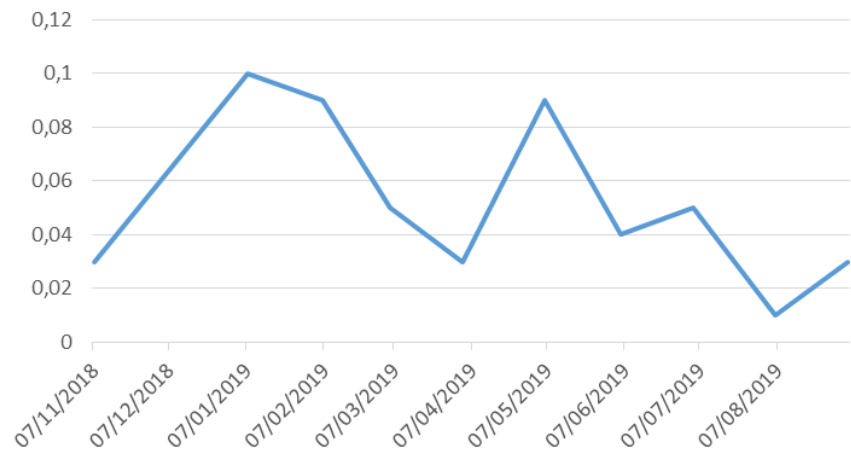
Le pic sur la courbe est lié principalement à des nitrates agricoles lessivés suite au redémarrage de la minéralisation à l'automne et l'hiver 2018/2019, le bruit de fond est voisin de 10 et les 2 seules valeurs supérieures à 18 mg/l sont observées au moment du pic hivernal.

On peut suspecter une origine des nitrates majoritairement d'origine autre qu'agricole pour les raisons suivantes :

- La SAU ne représente qu'un tiers de la surface totale du bassin versant
- Les prairies sont largement représentées sur le bassin versant avec presque 84% de la SAU en prairies
- Les cultures de printemps (donc le risque de sols nus en hiver) ne représentent que 4,3% de la SAU.
- Les ouvrages d'assainissement collectifs quasi inexistantes sur le bassin versant n'assurent pas une élimination des nitrates d'origine humaine et des dysfonctionnements sont assez souvent observés.

Il y a également une pisciculture sur ce bassin versant.

Résultats P-PO4 - Le Cusancin Baume les Dames



L'observation de la courbe du phosphore présent dans les eaux est également un indicateur supplémentaire de sources non agricoles. En effet, si pour des bassins versants très agricoles, la courbe du phosphore ne présente que peu de pics, en cas

d'apports liés à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement la courbe du phosphore présente un faciès en dents de scie.

La part de la masse d'eau par commune est variable, certaines communes comme Villers Saint Martin sont peu impactées par la surface concernée.

En conséquence, nous demandons en premier lieu, un déclassement des communes concernées par la masse d'eau et le cas échéant un zonage à la section cadastrale et l'exclusion de la commune de Villers Saint Martin du fait d'un faible recouvrement par la masse d'eau du territoire communal.

Pièces jointes (courrier, note, ...) : Cartes des communes

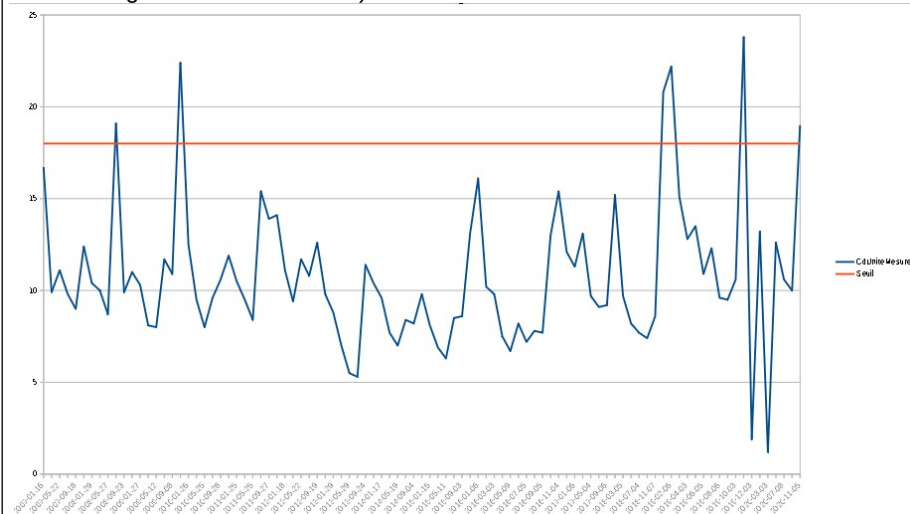
Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant du Cusancin est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (22,2 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

L'analyse des données disponibles montre plusieurs dépassements depuis janvier 2008. Au total, 5 dépassements sur 95 mesures sont constatés, avec des pics importants :

- 2 dépassements sur 10 mesures durant la 7ème campagne (valeur maximale : 22,4 mg/l) ;
- 2 dépassements entre novembre 2008 et septembre 2018 ;
- 2 dépassements postérieurs à la 7ème campagne (valeur maximale : 23,8 mg/l en novembre 2019).



Les secteurs urbanisés du bassin versant sont tous assainis et ne présentent pas de dysfonctionnement évident.

Ces éléments justifient le classement de la masse d'eau FRDR626 – Le Cusancin et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant. La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.